



CDEN du 09/02 /24
Département de l'Hérault
Compte-rendu du SNALC

➤ **Présents :**

M. POISOT (M le Secrétaire Général de la préfecture), Mme CÔME (IA-DASEN), M. CALVAT (vice-président du Conseil départemental), M RAYMOND (DSDEN34), M. MUNIER (SME 1er degré et collèges), Mme KOESSLER (DIMEF – Gestionnaire), M BOST (A DASEN), M POLARD (maire de Capestang), M BOURGI (Conseiller régional,)M. DOUTREMEPUICH (Maire de Causse de la Selle),Mme DOMBRE-COSTE (Mairie de Montpellier), Mme SEBBAR (personnalité qualifiée Préfecture), Mme VERDELHAN (personnalité qualifiée Conseil départemental), M. BOWEN (FCPE), Mme MARGAUX (FCPE), Mme DELBECQ (FCPE), Mme DELDEM (DDEN), Mme MORERE (canton de Gignac)

OS : FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA.

M le secrétaire général de la Préfecture introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux membres et en précisant l'impossibilité de M le Préfet d'être présent malgré une date fixée à l'avance.

➤ **Déclarations liminaires :** DDEN / FCPE / UNSA /Sud Education / SNALC / FNAC FP-FO / UNSA / FSU

➤ **Réactions de l'administration:**

MME L-IA-DASEN ne commente pas les déclarations liminaires et précise que les réponses ont déjà été apportées ou le seront en cours de séance.

M le Vice-Président du Conseil départemental 34 souhaite prendre la parole pour aborder le sujet de la sécurité des établissements. Le département est le plus réactif possible avec un regard extrêmement bienveillant. Quand il s'agit de personnes entrées « légalement » dans le bâtiment, c'est plus compliqué. Des travaux sont réalisés : loges, sas ... 2 millions d'€ sont dépensés par an pour des travaux de sécurisation des établissements.

1) COMPTE-RENDU DU CDEN DU 8 NOVEMBRE 2023

VOTE : POUR →18 (dont le SNALC)

CONTRE →0

ABSTENTION →1 (FO)

2) CARTE SCOLAIRE PREMIER DEGRE

Présentation de l'administration

Evolution des effectifs et des emplois de l'Hérault :

+12ETP et prévision de -286 élèves.

Le P/E augmente à 5.83 (prévision 2024).

Les priorités :

- Finalisation du plafonnement à 24 en GS/CP/CE1 hors EP. Coût estimé : 24 ETP.

- Finalisation du DD en EP pour les GS. Coût estimé de 28 ETP (dont confirmation de 14 ETP provisoires).

- Amélioration du taux d'encadrement : en 2 ans, dotation positive de 34 ETP pour une baisse de 972 élèves.
- Scolarisation des TPS dans les quartiers prioritaires.
- Déploiement d'un TER (territoire éducatif rural) du Grand Orb.

Attentions particulières :

- Education prioritaire, ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) et ZM (Zone de Montagne)
- Accueil des élèves en situation de handicap (création de deux ULIS 1D et une unité autisme)

Principes :

3 phases : deux de décision (janvier – juin) et une d'ajustement provisoire en septembre.

Large concertation entre les IEN, les directeurs et les élus.

La prise en compte des priorités nationales.

Amélioration des conditions d'exercice des directeurs d'écoles (+8ETP en décharges exceptionnelles).

Méthode :

Prise en compte de la mesure à 24 sur les autres niveaux de classe avec ouverture si impact trop important.

Remarque des OS : décharges exceptionnelles pas à 8. M le SME précise que le taux est effectivement de 3.12. Mme l'IA-DASEN précise qu'elle préfère récupérer des morceaux de décharges exceptionnelles pour permettre une ouverture de classe et qu'elle assume totalement.

Décisions prises depuis le CSASD du 30 janvier :

- **Annulation de deux mesures de fermeture : EE Montarnaud et EE Vacquières**
- **Suspension de deux mesures de fermeture : EM Aristote de Montpellier et EP les Cauquillats d'Adissan**
- **Décharge exceptionnelle de direction : F. Bazille Montpellier (100% au lieu de 33%)**
- **1 Ulis supplémentaire (école à déterminer)**

Ce qui a été discuté avec les OS

Déclaration commune des OS : Lecture est faite pour expliquer que les OS ont quitté le CSASD de repli 1^{er} degré de mercredi 7 février 2024 en raison de l'absence de Mme l'IA-DASEN. Aucune possibilité de dialogue avec prise de décision possible.

Mme l'IA-DASEN indique qu'elle ne pouvait être présente et ne souhaite pas que l'on lui fasse porter des intentions qu'elle n'a pas, de par son absence.

- Postes langues : école Malraux à Montpellier, ce sera la 5^e fermeture en 5 ans sur poste classique. C'est le dernier poste classique qu'il restait. Même problématique à S Paty à Béziers. Fermeture en maternelle à Sérignan (école avec projet bilangue). M le DSDEN précise que le cursus occitan n'est pas fermé (c'est un poste classique qui est fermé).
- Boujan sur Libron, Margon, certaines écoles de Montpellier (Julie Daubié), Jeanne Moreau sont des écoles qui ont encore des effectifs très chargés.
- Remerciements pour F Bazille mais au même titre, demande d'abonder la décharge de direction exceptionnelle de la maternelle qui y est associée (c'était le cas auparavant).
- Fusions d'écoles : deux grosses écoles sont créées, plus grosses que certains collèges. Mme l'IA-DASEN rappelle que les fusions d'écoles se font suite à un accord entre les communes et les écoles, acté en conseil d'école et en conseil municipal.

M le représentant des Maires, Maire de Causse de la Selle, balaye plusieurs thèmes : la mort de M Badinter, les difficultés de trois communes face à des fermetures de classe (Saint André de Sangonis, Boujan sur L. et Abeilhan), il salue la prise en compte de la ruralité par M le Préfet, et aborde la situation des AESH.

Mme la représentante de la Mairie de Montpellier attire l'attention sur quelques écoles : Malraux, Signoret, Dickens, salue les efforts sur l'inclusion et rappelle que ce sont des injonctions de l'Europe que de fermer les IME. Autre thème : inquiétude pour les enfants en école maternelle qui présentent des troubles dus aux écrans.

M le Conseiller régional vient en soutien des propos de Mme la DASEN et explique les difficultés d'être présents à une instance quand il y a une urgence ailleurs. Concernant les AESH, souvent des femmes dans la précarité, on se bat pour les déprécariser et les stabiliser par la titularisation. En en augmentant le nombre, on permet à la fois l'accompagnement des élèves et le retour à l'emploi des mères qui sacrifient trop souvent leur carrière. Concernant la carte scolaire, nous savons qu'elle fluctue et il demande à Mme la DASEN de laisser ouverte la négociation, même l'été. L'objectif est d'avoir une rentrée la plus fluide et sereine possible.

Concernant les fusions d'écoles, certains maires se retrouvent avec des bâtis scolaires très différents (une ancienne école et une récente). Ils se retrouvent à préférer construire une école unique pour répondre à différentes injonctions, notamment des parents. Pour les décharges de direction, un amendement pour passer de 12 à 10 classes en décharge totale est déposé par M le Sénateur.

OS :

- Saint Pons de T : ouverture d'un DTEI en place d'une classe qui ferme.
- Daubié Montpellier : 24.5 plutôt de 23.14 annoncés.
- UP2A : une ouverture pour 2 fermetures.
- Demande de 10 classes ULIS.
- Sur l'inclusion : on nous demande de prendre en charge des problèmes d'ordre médical. Alors il faut des personnels médicaux. Que répond-on aux familles ? Aux enseignants qui sont en souffrance ?
→ Pas de réponse à ces différentes demandes.

FCPE :

18 situations devraient être abordées mais vous nous dites que nous n'avons pas le temps et que ça n'est pas le lieu. Pourtant, aucun moment de concertation n'est prévu.

Mme l'IA-DASEN rappelle qu'elle a reçu des courriers de parents d'élèves auxquelles elle répond. Il n'y aura pas de dotation supplémentaire qui permettrait d'accéder à de nouvelles demandes.

VOTE de la carte scolaire 1^{er} degré :

POUR →0
CONTRE →14 (dont le SNALC)
ABSTENTION →6

3) TAUX IRL

Il ne reste que deux instituteurs qui perçoivent l'IRL mais nous devons être informés et la voter.

VOTE :

POUR →13
CONTRE →0
ABSTENTION →7 (dont le SNALC)

4) RENOUELEMENT DDEN

Huit personnes se présentent, essentiellement sur le Biterrois et Mèze.

VOTE :

POUR →13

CONTRE →0

ABSTENTION →7 (dont le SNALC)

5) REGLEMENT TYPE DEPARTEMENTAL DES ECOLES DE L'HERAULT

Deux OS avaient demandé d'ajouter l'obligation d'une version papier et numérique du registre santé et sécurité dans les écoles. Mme l'IA-DASEN précise que ce règlement est une adaptation du texte législatif, pas un condensé.

Association des parents d'élèves : quelques remarques modificatives (circulaire de 2009 remplacée par celle de 2014, l'article 2-5-5...). Ce sera vérifié.

OS : Mention de la CHSCT qui n'existe plus, à remplacer par FSSSCT.

VOTE :

POUR →13

CONTRE →2

ABSTENTION →5 (dont le SNALC)

6) QUESTIONS DIVERSES

- M le Maire de Causse de la Selle : pensée à M Miaille, blessé et absent.
- Des nouvelles de l'école Potier ? Une plaque du plafond d'une classe de CM2 est tombée sur deux élèves et une AESH. Les services de la ville sont intervenus immédiatement. Des travaux avaient eu lieu et le passage d'une commission de sécurité n'avait rien signalé. Les réparations et le contrôle auront lieu durant les vacances. La situation a parfaitement été gérée par l'équipe éducative.

M le secrétaire général de la Préfecture souhaite que l'on optimise le travail ensemble en ne débordant pas des sujets à l'ordre du jour. Concernant la sécurité des établissements scolaires, des référents sécurité peuvent être consultés. Les services de police et gendarmerie peuvent être associés.

Il s'étonne de nos remontées car il n'a reçu aucune remontée des élus.

Ce qu'en pense le SNALC

C'était un CDEN d'une durée raccourcie, dûe à l'agenda du secrétaire général de la Préfecture (départ annoncé à 16h30). C'était une présentation, rapide, de la démarche, des principes, des méthodes, sans concertation ni nouvelles décisions. La plupart du temps, il n'y a eu aucune réponse aux questions posée à Mme l'IA-DASEN.

M le secrétaire de la Préfecture a coupé court aux débats, qui, selon lui, n'ont pas leur place dans cette instance, refusant de revenir sur les points soulevés par les OS.

En revanche, pas d'interruption des propos parfois complètement hors-sujet des élus. Même les parents semblent avoir assisté médusés à un grand numéro de politique politicienne, bien loin de ce que devrait être un véritable dialogue social.

